



## **3066 - Que doit faire du surplus d'échantillons utilisés dans le cadre d'un test de qualité**

---

### **question**

On envoie au laboratoire différents échantillons de fromage , de jus , de cacahouettes , de viande , de parfums , de lait caillé, etc... Une certaine quantité en dépasse ce qui est nécessaire à la conduite des analyses requises . On amène par exemple un carton de 50 boîtes alors seules 5 sont nécessaires. Et on pourrait citer de nombreux autres exemples. Est-il permis à l'auteur des analyses de prendre le surplus ou de l'offrir à des nécessiteux, étant donné que la longue conservation de ces matières sur place en attendant la fin des procédures de dédouanement et d'analyse pourrait entraîner leur détérioration et leur élimination , et vu le fait que la plupart de commerçants ne reviennent pas réclamer ces échantillons de trop.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Premièrement , les responsables de laboratoire de contrôle de qualité doivent veiller à ne demander que des quantités qui suffisent le plus souvent pour leurs analyses. Ils ne doivent ni exiger ni accepter plus que le nécessaire.

Deuxièmement , si malgré tout il y a encore surplus, ils le restituent à son propriétaire en utilisant l'adresse qui figurent sur l'emballage de l'échantillon et en inscrivant la date de restitution du surplus et le lieu et le responsable de la réception pour qu'il puisse en répondre .

Troisièmement , si le propriétaire de l'échantillon ou son mandataire ne se présentent pas pour le récupérer et qu'il risque de se détériorer, on le vend et on place le prix dans le bayt al-mal ( Trésor public de l'état musulman ), . S'il n'est pas possible de les vendre , on doit les utiliser comme on le fait des biens du bayt al-mal.